

# Stage résidentiel organisé par les Jeunesses Musicales de Liège

## « Musique, eau, vert »

**Dates :** du dimanche 21 août 2022 18h00 au vendredi 26 août 2022 17h00

**Tranche d'âge :** de 8 à 12 ans

**Lieu :** Domaine de Palogne à Ferrières

**Prix :** 295 € hébergement et repas en pension complète compris

**Nombre de participants :** de 12 à 36 enfants

- **Hébergement**

Nous séjurerons au gîte « les Lognards », situé à proximité du Musée du Château Fort de Logne et de la Ferme de Palogne. Il dispose d'un large espace vert extérieur équipé d'un coin barbecue et de tables de pique-nique, le long de la paisible Lembrée. Chambre de 2 à 6 personnes.

A prévoir : taie d'oreiller (oreillers sur place), housse de matelas, sac de couchage ou couette.

Adresse : Gîte les Lognards, route du Palogne n°19, 4190 Ferrières.



- **Organisation de la semaine**

L'accueil se fera le dimanche 21 août à 18h00. Le stage se termine le vendredi 26 août à 17h00.

Exemple d'une journée-type

- 8h30 : Petit-déjeuner
- 9h30 à 12h : Activités musicales
- 12h00 à 14h : Repas et temps libre
- 14h à 15h30 : Activités musicales
- 16h00 à 18h00 : Collation et activités récréatives
- 18h00 à 18h30 : Douches
- 18h30 à 19h30 : Souper
- 19h30 à 21h00 : Activités musicales
- 21h30 : Coucher

- **Quelques règles**

La vie en communauté implique des règles de savoir vivre, tels que le respect de soi, des autres, la politesse, l'entraide et le partage. Ces valeurs font partie intégrante du projet pédagogique des Jeunesses Musicales.

1. La participation à toutes les activités organisées est obligatoire. Le respect des horaires, des consignes de sécurité ainsi qu'une tenue adaptée à chaque moment de la journée sont nécessaires à la réussite du stage.
2. L'équipe d'encadrement (animateurs, bénévoles et personnel des Jeunesses Musicales) veille au respect du programme et des horaires d'une journée, des règles d'hygiène, des heures de sommeil et à la sécurité de chacun.
3. Il est demandé à chacun d'avoir une attitude correcte tant à l'égard des autres stagiaires qu'envers les animateurs-musiciens-intervenants et les membres du personnel des Jeunesses Musicales, de respecter le matériel mis à disposition et de veiller à la propreté et l'ordre des lieux fréquentés. Il se peut que l'on vous demande de donner un coup de main pour certaines tâches de la vie quotidienne. Merci de l'accepter avec le sourire.
4. Les stagiaires sont seuls responsables de leurs effets personnels. L'argent et les objets de valeur, les bijoux, lecteur MP3, Ipod, etc..., ne sont pas nécessaires pour vivre un bon stage. Leur détention se fera sous l'entière responsabilité du stagiaire. Les instruments de musique pourront être confiés aux responsables du stage et placés sous clés. Afin d'éviter les abus et/ou dérives de tout ordre, la détention et l'usage des GSM, smartphones, tablettes et autres PC portables ne sont pas autorisés. En cas d'infraction, l'appareil sera confisqué et rendu en fin de semaine.
5. Les sorties à l'extérieur du site ne sont pas autorisées en dehors des activités encadrées.
6. Les frais consécutifs à toute dégradation causée à l'environnement ou au matériel seront supportés par son ou ses auteurs.

7. Le bon déroulement et la réussite du stage dépendent du respect de ces quelques règles élémentaires. Leur non-respect peut être considéré comme un motif de renvoi.

8. Tout le personnel des Jeunesses Musicales reste disponible en cas de problème pour vous aider à passer un excellent séjour.

9. Le personnel des Jeunesses Musicales reste également disponible à l'équipe d'animation pour apporter une aide et résoudre des situations internes difficiles.

10. Si l'enfant ne peut se présenter au stage, un remboursement total des frais d'inscription sera effectué après réception d'un certificat médical.

11. Un dispositif sera mis en place par les Jeunesses Musicales afin de donner des nouvelles des enfants (info activités, photos).